
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Note d'information

9 février 2005

Programme de réévaluation des pesticides

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a mis en œuvre un programme de réévaluation afin d'établir si l'utilisation des pesticides actuellement homologués demeure acceptable. Les fabricants doivent montrer que leurs produits respectent les toutes dernières normes sanitaires et environnementales. Le programme de réévaluation est présentement orienté vers les produits homologués avant le 1^{er} janvier 1995.

Bases de la réévaluation

La population canadienne compte sur la disponibilité de produits sûrs et efficaces pour lutter contre les organismes nuisibles. On compte présentement près de 550 matières actives pesticides qui sont utilisées dans plus de 7 000 produits homologués au Canada en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Parmi ces matières actives, 401 ont été homologuées avant 1995.

Au moment d'homologuer ces pesticides, on a jugé leur utilisation acceptable à la suite de l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement d'après les normes scientifiques de l'époque. Toutefois, les connaissances scientifiques évoluent et de nouvelles données deviennent disponibles. L'ARLA exige donc que les pesticides homologués soient réévalués selon des méthodes modernes d'évaluation des risques.

Méthodes modernes d'évaluation des risques

Le programme de réévaluation emploie des méthodes modernes d'évaluation des risques pour déterminer si un pesticide peut faire l'objet d'une homologation continue. Les méthodes actuelles comprennent une évaluation des points suivants :

- risques d'exposition des populations sensibles comme les enfants;
- exposition globale combinant l'exposition liée au régime alimentaire et à l'eau potable à l'exposition en milieu résidentiel;
- risque d'exposition cumulative à des produits chimiques possédant un mode d'action commun.



Santé
Canada Health
Canada

Service de renseignements : 1 800 267-6315 ou (613) 736-3799
Internet : www.pmla-arla.gc.ca



Travailler en partenariat

Le programme de réévaluation canadien repose énormément sur la disponibilité des examens effectués par la United States Environmental Protection Agency (EPA), laquelle fait le pont entre les efforts en matière de réévaluation du Canada et ceux des États-Unis. Quarante-deux (42) matières actives ont été évaluées au cours de l'année financière 2003–2004. Environ 83 % des décisions de l'ARLA étaient semblables à celles de l'EPA.

L'ARLA vise compléter la réévaluation des 401 matières actives identifiées avec le même échéancier que l'EPA (2006–2007 pour les utilisations sur les aliments, 2008–2009 pour les utilisations à des fins non alimentaires). Cette approche internationale harmonisée ainsi proposée permettra d'améliorer l'efficacité de la réglementation et facilitera le maintien de règles du jeu équitables entre le Canada et les États-Unis pour ce qui est du commerce des produits agricoles ou autres, traités avec des pesticides.

Atteindre notre but

Il y a actuellement 401 matières actives visées par ce programme de réévaluation. En date du 31 décembre 2004, l'ARLA avait rendu ou proposé une décision pour 166 d'entre elles.

Prochaines étapes

L'ARLA projette terminer la réévaluation de 42 autres matières actives au cours de l'année financière 2004–2005.

Besoin de plus amples renseignements?

Les liens suivants dans le site de l'ARLA fournissent plus de renseignements sur les sujets discutés dans le présent document.

Documents sur la réévaluation

Plan de travail de l'ARLA pour la réévaluation (avril 2004 – juin 2005) (REV2004-06)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/rev/rev2004-06-f.pdf

Rapport d'étape sur le plan de travail de l'ARLA pour la réévaluation (avril 2003 – juin 2004) (REV2004-05)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/rev/rev2004-05-f.pdf

Plan de travail de l'ARLA pour la réévaluation (avril 2003 – juin 2004) (REV2003-08)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/rev/rev2003-08-f.pdf

Programme de réévaluation de l'ARLA (DIR2001-03)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/dir/dir2001-03-f.pdf



Processus d'évaluation des risques

Fiche technique sur la réglementation des pesticides au Canada

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/fact/fs_pestreg-f.pdf

ou pour plus de renseignements à propos de l'ARLA et de la réglementation des pesticides en format HTML :

<http://www.pmra-arla.gc.ca/francais/aboutpmra/about-f.html>

Les priorités en matière de santé infantile à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (SPN2002-01)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/spn/spn2002-01-f.pdf

Cadre décisionnel pour l'évaluation et la gestion des risques à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (SPN2000-01)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/spn/spn2000-01-f.pdf

Réglementation du gouvernement

Nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*

www.pmra-arla.gc.ca/francais/legis/pestcont-f.html

